
Coordination Territoriale

Guide pour l'écriture d'une Charte

DAC Sud Isère - MRSI

Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours de santé complexes

Email : dac-sudisere@mrsi.fr - 16 rue du Tour de l'Eau 38 400 St Martin d'Hères – Tél : 04 76 24 90 38

Préambule :

Pourquoi une coordination territoriale ?

Au regard de la multiplicité des intervenants, le travail en coordination est indispensable pour assurer la prise en charge globale des personnes en situation complexe, pour assurer la continuité et la cohérence de ces accompagnements, et prévenir les ruptures d'aide de soins.

Elle permet de mobiliser les ressources sanitaires et sociales, sur un territoire donné, autour des besoins des personnes dans un souci d'interdisciplinarité et d'échanges de pratiques.

Comment s'organise-t-elle ?

- Avec des réunions formalisées et structurées permettant un espace réservé à la coordination entre professionnels d'un même secteur géographique qui travaillent auprès de personnes en situation complexe
- Dans un espace et dans un cadre précis, les échanges se font entre partenaires autour des situations.

Ce qu'elle apporte aux personnes aidées :

- Plus de lisibilité du système sanitaire, social et médico-social.
- Une prise en charge adaptée et globale.
- Un accompagnement et un accès facilité aux dispositifs.
- Une amélioration du parcours de soins et d'aide.

Ce qu'elle apporte aux professionnels :

- Connaître les partenaires (suivi, réactivité, résolution plus rapide et moins de concertations individuelles).
- Prévenir les situations à risque et anticiper les besoins des personnes.
- Être soutenu dans les décisions.
- Se recentrer sur la ou les problématique(s).
- Adapter les services aux besoins des personnes.

Pourquoi une charte ?

La coordination nécessite un partage d'informations réfléchi, car l'insuffisance peut être aussi dangereuse que l'excès. Lors du partage d'informations, chaque professionnel a la responsabilité de trouver l'équilibre entre le respect de la confidentialité et le juste niveau d'informations à transmettre, tout en tenant compte du choix de la personne. Cette charte apporte un cadre déontologique pour trouver cet équilibre. Elle fixe les règles communes pour poser les limites de partage de l'information.

Mode d'utilisation de ce document de travail :

Charte	
Guide	Rubrique à renseigner
C'est la partie que nous allons travailler en commun.	C'est la partie que chaque coordination territoriale pourra remplir en s'appuyant sur la partie guide

Guide pour l'écriture d'une charte :

Guide	Pour qui ?
<p>Les Professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux (en structure et libéraux)</p> <p>Le principe étant de les associer dans une démarche transversale.</p> <p>Les professionnels présents auront signé la charte avant de participer à une réunion de Coordination Territoriale.</p> <p>L'animateur tient à jour une liste des professionnels ayant signé. Prévoir une colonne sur la feuille d'émargement.</p>	<ul style="list-style-type: none">----

Guide	Objet :
<p>L'objectif de cette charte est d'établir les bonnes pratiques en matière de déontologie et d'éthique à respecter par tous les professionnels participant aux coordinations territoriales, et de développer la pertinence du contenu des échanges.</p>	

Guide	Valeurs Partagées
A déterminer par chaque coordination territoriale.	

Guide	Devoir d'information au patient
<ul style="list-style-type: none"> - La loi impose que l'on informe le patient. - En cas de refus : le refus est respecté. Les professionnels auront à chercher un autre angle d'approche. - Décrire les modalités d'information au patient (avant la coordination, et compte-rendu ensuite). - Le professionnel qui présente une situation doit veiller au recueil des souhaits de la personne concernée et de son information. L'autonomie de la personne s'exprime par son consentement. Le consentement est tributaire de la qualité de l'information reçue (loyale et adaptée aux capacités cognitives et psychiques de la personne). Il repose sur une relation véritable. 	

Guide	Les informations partagées :
<p><u>Le partage d'information doit suivre des objectifs précis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de qualité ; - Faciliter l'accès aux services et aux professionnels appropriés ; - Améliorer la cohérence entre les professionnels ; - Améliorer la prévention de la dépendance, de la maltraitance ; - Prévenir l'épuisement familial et/ou professionnel ; - Chercher à favoriser une approche globale au-delà des besoins des professionnels. <p><u>Chaque professionnel s'engage individuellement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à mesurer au plus juste de quelle(s) information(s) les autres professionnels ont besoin pour faire leur travail au bénéfice de la personne concernée ; - à repérer avec quels professionnels (profession, fonction, missions) il partage les informations pour évaluer la façon dont elles peuvent être reçues et entendues ; - à présenter les informations de manière à ce qu'elles soient utilisées pour, et non pas au détriment de la personne ; <p><u>Les professionnels présents à la coordination territoriale ont une responsabilité partagée :</u></p> <p>Il est de la responsabilité de chacun d'alerter en cas de divulgation d'informations non pertinentes</p>	<p>Le principe est le respect de la confidentialité. Le partage reste l'exception, il doit être fait au service de l'autonomie, et dans le souci de la bientraitance.</p>

Guide	Déroulement des études de situation
<p>L'objectif de cette rubrique est de centrer le contenu de l'étude de situation autour de la personne. Elle place la personne au centre de la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En respectant sa demande et ses choix ; • En situant l'usager dans son contexte de vie actuel ; • Et en tenant compte de ses potentialités (et limites) tant physiques que psychologiques. <p>Elle est centrée au plus près de ses besoins.</p>	<p>Présentation de</p> <p>Échange : Visions complémentaires → vision globale</p> <p>Synthèse : Éléments de consensus Amélioration Points de vigilance +/-programmation de RCP</p>

Guide	Critères d'orientation des situations vers la coordination territoriale
<ul style="list-style-type: none"> - Géographique : au choix de la coordination territoriale (commune, communauté de communes...). - Autres critères : le positionnement de la Plateforme de Santé MRSI est d'inviter à ouvrir les coordinations territoriales à un public large (personnes handicapées, personnes âgées...). <p>Les modalités d'inclusion sont à définir par la coordination territoriale.</p>	<p><u>Secteur Géographique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - - - <p><u>Autres critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - - -

Cette charte a été élaborée pour améliorer les pratiques au service des personnes.

Elle sera efficace si elle se combine :

- **Avec le bon sens et un engagement responsable de chaque professionnel**
- **Avec des pratiques quotidiennes respectueuses de la personne**

Signature de la charte de la Coordination Territoriale

Nom :

Prénom :

Qualité/ profession :

**Je m'engage à respecter la charte de la Coordination
Territoriale validée le**

Signature :